

ÉTAT DE L'INVENTAIRE ET SOCIALISATION
DU GNR AU 30 SEPTEMBRE 2022

ÉTAPE D

24 AOÛT 2022

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 3

1 CONTEXTE 3

2 ATTEINTE DE LA CIBLE RÉGLEMENTAIRE 5

3 SOCIALISATION DU GNR 6

CONCLUSION 8

INTRODUCTION

1 Dans sa preuve relative à l'étape C du dossier qui encadre les mesures relatives à l'achat et à la
2 vente de gaz naturel renouvelable (GNR), Énergir, s.e.c. (Énergir) a mentionné qu'elle produirait
3 un sommaire des données pertinentes se rattachant au GNR à chaque rapport annuel et qu'elle
4 présenterait, le cas échéant, les unités de GNR devant être socialisées¹. Le sommaire des
5 données pertinentes se rattachant au GNR a été présenté dans le cadre du rapport annuel 2021².
6 Aucune proposition relative à la socialisation des unités de GNR n'a été présentée au rapport
7 annuel 2021 puisque la Régie de l'énergie (la Régie) avait auparavant accueilli la demande
8 d'Énergir de ne pas socialiser ses inventaires au 30 septembre 2021³.

9 Dans le cadre de ses activités courantes, Énergir analyse régulièrement ses prévisions
10 d'approvisionnement et de vente de GNR afin d'établir son inventaire prévisionnel de GNR de fin
11 d'année et déterminer si elle devra socialiser des unités GNR. Énergir juge que l'analyse de ses
12 prévisions relatives à l'inventaire et à la socialisation du GNR au 30 septembre 2022 pourrait être
13 d'intérêt pour la Régie, bien qu'elle comprenne de la décision D-2021-158 sur l'étape C qu'il
14 s'agirait d'un sujet sur lequel la Régie devrait se pencher dans le cadre du rapport annuel
15 2021-2022. Ce document présente l'ensemble des prévisions relatives au GNR ainsi que la
16 proposition préliminaire d'Énergir quant à la socialisation du GNR au 30 septembre 2022.

1 CONTEXTE

17 En début d'année, Énergir était confiante d'atteindre ou de se rapprocher de sa cible
18 réglementaire de 60,21 Mm³ pour l'année 2021-2022. En effet, à l'hiver 2022, les volumes livrés
19 attendus pour l'année étaient de 54,84 Mm³ ⁴ en plus des 4,80 Mm³ de l'inventaire au
20 30 septembre 2021⁵. Au cours des derniers mois, Énergir a constaté des écarts importants entre
21 sa projection et les volumes réellement livrés, elle a donc procédé à une mise à jour de ses

¹ Pièce B-0573, Gaz Métro-5, Document 3, p.70.

² R-4175-2021, pièce B-0194, Énergir-9, Document 9.

³ D-2021-158, paragr. 559.

⁴ Pièce B-0663, Gaz Métro 1, Document 33.

⁵ R-4175-2021, pièce B-0194, Énergir-9, Document 9.

- 1 projections. Le tableau 1 suivant présente la prévision de l'année 2021-2022, établie le 18 août
 2 2022, des données se rattachant au GNR:

Tableau 1
Sommaire du GNR – Prévision 2021-2022

Obligation réglementaire	Volumes (10 ³ m ³) ¹	
Volumes de base	6 021 415	
% règlement	1 %	
Volumes exigibles	60 214	
Approvisionnement	Nombre de contrats	Volumes (10 ³ m ³)
Achat direct territoire		-
Achat direct hors territoire		-
Gaz de réseau GNR en territoire	5	8 522
Gaz de réseau GNR hors territoire	4	<u>30 149</u>
Total	9	38 671
Livraisons de GNR	Nombre de clients	Volumes (10 ³ m ³)
Achat direct	-	-
Gaz de réseau GNR	299	26 431
Socialisation du GNR	-	-
Livraison aux points d'interconnexion	-	-
Total	299	26 431
Volumes livrés - Volumes exigibles	(33 783)	
Inventaire de GNR	Volumes (10 ³ m ³)	
Inventaire au 30 septembre 2021	4 798	
Achats	38 671	
Ventes de GNR	<u>(26 431)</u>	
Inventaire au 30 septembre 2022	17 039	

¹ Le calcul de l'obligation réglementaire est présenté à la page 6 de la pièce B-0735.

1 Le sommaire des données pertinentes réelles se rattachant au GNR sera présenté dans le cadre
2 du rapport annuel 2021-2022. Énergir juge important de préciser qu'étant donné que les données
3 du tableau 1 ont été établies d'après une prévision réalisée le 18 août 2022, celle-ci est
4 majoritairement constituée de données réelles, donc les données associées au GNR présentées
5 dans le cadre du rapport annuel 2021-2022 devraient se rapprocher de celles qui sont présentées
6 dans ce document.

2 ATTEINTE DE LA CIBLE RÉGLEMENTAIRE

7 Malgré les efforts déployés par Énergir pour contracter des volumes GNR permettant l'atteinte de
8 la cible du *Règlement concernant la quantité de gaz naturel renouvelable devant être livrée par*
9 *un distributeur* (le Règlement) de l'année 2021-2022 (60 214 10³m³), il appert que les volumes
10 livrés associés aux contrats d'approvisionnement de GNR signés et approuvés par la Régie n'ont
11 pas été suffisants pour qu'Énergir puisse se conformer à la cible. Effectivement, étant donné que
12 les ventes de GNR prévues de l'année 2021-2022 (26 431 10³m³) sont inférieures au seuil
13 réglementaire et que l'inventaire de GNR prévu au 30 septembre 2022 (17 039 10³m³) est
14 insuffisant pour combler l'écart entre les ventes de GNR et la cible (écart de 33 783 10³m³), force
15 est de constater qu'Énergir ne pourra rencontrer l'exigence réglementaire avec son portefeuille
16 actuel de contrats d'approvisionnement en GNR : un déficit de 16 744 10³m³ demeure.

17 Dans les dernières semaines, Énergir a contacté différents fournisseurs de GNR afin d'obtenir
18 des soumissions en vue d'un achat ponctuel de GNR pour des volumes correspondant à l'écart
19 entre l'inventaire de GNR prévu au 30 septembre 2022 et les volumes de GNR manquants pour
20 atteindre la cible réglementaire (écart de 16 744 10³m³). La livraison de ces unités à l'ensemble
21 des clients, en plus de celles maintenues en inventaire, permettrait alors d'atteindre le seuil de
22 1 % fixé par le règlement. Énergir soumet que, malgré les multiples demandes d'achat de GNR
23 auprès de différents fournisseurs, elle n'a reçu des soumissions que pour un volume total maximal
24 de 3 200 10³m³. Ce volume étant plus bas que le volume recherché de 16 744 10³m³, Énergir ne
25 pourra pas rencontrer l'exigence réglementaire, même en effectuant un achat ponctuel de GNR.

26 Si Énergir décidait d'acheter le volume total maximal de GNR disponible (3 200 10³m³), le surcoût
27 associé à cet achat ponctuel de GNR serait socialisé à l'ensemble de la clientèle d'Énergir, hormis
28 les clients dont le pourcentage de consommation GNR est supérieur ou égal au pourcentage de

1 GNR imposé par le Règlement, via le Tarif de verdissement du réseau gazier⁶. Les soumissions
2 reçues par Énergir se situent entre [REDACTED]. Ces
3 prix étant largement supérieurs aux prix de vente du GNR actuel ⁷ (52,729 ¢/m³) et proposé de
4 2022-2023 ⁸ (56,842 ¢/m³), et les volumes de GNR disponibles n'étant pas suffisants pour
5 atteindre la cible du Règlement⁹, Énergir a décidé de ne pas signer d'entente avec les
6 soumissionnaires contactés.

3 SOCIALISATION DU GNR

7 Tel qu'indiqué dans la section précédente, Énergir a décidé de ne pas acheter ponctuellement de
8 volumes supplémentaires de GNR pour l'année 2021-2022. Énergir pourrait néanmoins socialiser
9 des volumes de GNR afin de se rapprocher de la cible réglementaire puisque la prévision du
10 tableau 1 démontre qu'un inventaire prévu de 17 039 10³m³ devrait subsister à la fin de l'année.
11 Bien que la socialisation des volumes en inventaire au 30 septembre 2022 permettrait à Énergir
12 de se rapprocher de la cible réglementaire de l'année 2021-2022, celle-ci juge important de
13 s'assurer que même si elle socialisait des volumes de GNR, elle aurait suffisamment de GNR à
14 sa disposition pour répondre à la demande volontaire de l'année 2022-2023. Le tableau 2 suivant
15 présente les prévisions d'injections et de ventes de l'année 2022-2023 selon différents scénarios
16 (pessimiste, optimiste, réaliste). Le tableau 3 présente pour sa part les prévisions d'inventaire au
17 30 septembre 2023, toujours selon différents scénarios, dans le cas où Énergir socialisait la
18 totalité de volumes en inventaire au 30 septembre 2022 (17 039 10³m³). Les données des neuf
19 scénarios du tableau 3 ont été obtenues en soustrayant les ventes des injections du tableau 2.

⁶ D-2021-158, paragr. 599 et 600.

⁷ https://www.energir.com/~media/Files/Affaires/Tarif/conditionsservicetarif_fr.pdf, p.40.

⁸ R-4177-2021, B-0120, Énergir-Q, Document 1, p.11, ligne 12.

⁹ Énergir aurait pu contacter d'autres producteurs actifs sur les marchés aux États-Unis et peut-être atteindre le 17Mm³ souhaité en signant plusieurs contrats de court terme différents, mais selon sa connaissance du marché, les prix auraient été de 50 \$/GJ ou plus.

Tableau 2

Scénarios de l'année 2022-2023 (10³m³)

	Scénarios		
	Pessimiste	Réaliste	Optimiste
Injections	55 573	62 983	74 219
Ventes	36 141	64 829	74 851

Tableau 3

Prévisions d'inventaire de GNR au 30 septembre 2023 (10³m³)

		Injections		
		Pessimiste	Réaliste	Optimiste
Ventes	Pessimiste	19 432	26 841	38 078
	Réaliste	(9 256)	(1 846)	9 390
	Optimiste	(19 278)	(11 869)	(632)

1 Les données démontrent que si les injections et ventes prévues de cinq des neuf scénarios du
 2 tableau 3 se réalisaient, Énergir ne pourrait fournir suffisamment de volumes de GNR pour
 3 répondre à la demande de l'ensemble de la clientèle volontaire. Énergir soumet qu'une telle
 4 éventualité pourrait nuire à la filière GNR puisque des clients potentiels pourraient ne pas obtenir
 5 les quantités de GNR recherchées. En se basant sur les prévisions du tableau 3, Énergir devrait
 6 proposer dans le cadre du dossier du Rapport annuel 2021-2022 de ne pas socialiser les volumes
 7 de GNR en inventaire au 30 septembre 2022. Pour supporter cette proposition, Énergir devrait
 8 soumettre les arguments suivants, dont certains ont déjà été évoqués par la Régie dans sa
 9 décision D-2021-158¹⁰ qui traitait notamment de la socialisation des inventaires au 30 septembre
 10 2021 :

- 11 • Il n'y a pas suffisamment de volumes de GNR en inventaire au 30 septembre 2022 pour
 12 permettre à Énergir de satisfaire à son obligation réglementaire pour l'année tarifaire
 13 2021-2022;

¹⁰ D-2021-158, paragr. 559.

- 1 • Le fait de socialiser les volumes en inventaire au 30 septembre 2022 priverait ou
2 retarderait potentiellement la livraison de GNR à la clientèle volontaire;
- 3 • Ce retard de livraison pourrait avoir un effet dissuasif pour certains clients potentiels du
4 GNR;
- 5 • Une socialisation allouerait le surcoût du GNR à l'ensemble de la clientèle dont le
6 pourcentage de consommation GNR est inférieur au pourcentage imposé par le
7 Règlement, alors que des clients volontaires pourraient potentiellement consommer ce
8 GNR s'il n'était pas socialisé;
- 9 • Le fait de ne pas socialiser les volumes de GNR en inventaire au 30 septembre 2022
10 n'engendre pas de risque associé à la socialisation en cas d'un inventaire de GNR trop
11 important (unités de GNR qui ont atteint un âge de plus de 24 mois) par le biais du Tarif
12 GNR puisque, d'après la prévision de ventes d'Énergir, ces unités seront
13 vraisemblablement vendues dans les premiers mois de l'année 2022-2023.

CONCLUSION

14 Énergir réitère que les données présentées dans ce document ont été établies sur une base
15 prévisionnelle. Les données réelles ainsi que la proposition formelle quant à la socialisation du
16 GNR seront présentées dans le cadre du rapport annuel 2021-2022. Énergir soumet qu'étant
17 donné que les prévisions ont été établies lorsque la majorité des données réelles de l'année
18 2021-2022 étaient connues, les propositions du rapport annuel 2021-2022 seront probablement
19 les mêmes que celles présentées dans ce document, soit de ne pas acheter ponctuellement de
20 GNR pour se conformer à l'obligation réglementaire de l'année 2021-2022 et de ne pas socialiser
21 les volumes de GNR en inventaire au 30 septembre 2022.